



**CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS**

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins
du mardi 03 octobre 2017.**

**L'assemblée est convoquée par le bureau, à la demande de la Municipalité, pour
le mardi 03 octobre 2017 à 20 heures à la salle polyvalente avec l'ordre du jour suivant :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. Préavis municipal n° 5/17 sur l'arrêté d'imposition de l'année 2018 ;
4. Préavis municipal 6/17 relatif à la modification du montant des taxes forfaitaires à la gestion des déchets pour les résidences secondaires ;
5. Propositions individuelles ;
6. Divers.

Présidence : François Martignier
Secrétaire : Marie-Albane Baquey
Scrutateurs : Frédérique Zesiger-Schaerer et Jean-Claude Allinger

Convoqués : 40
Excusés : 6
Non excusés : 0
Présents : 34
Majorité : 18

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.
Le Président ouvre la séance et salue les auditeurs ainsi que les représentants de la presse.

Le Président propose une modification de l'ordre du jour suite à une motion envoyée par Anne-Marie Badel, Gérald Ernst et Olivier Jaquier relative au traitement des déchets. Cette motion sera au point 5. « Propositions individuelles » fera l'objet du point 6 et « Divers » du point 7 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est accepté avec 33 voix et 1 abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 ;

La première phrase du point 3 est supprimée. Au point 11, le courrier n'émane pas de la commission en matière de recours mais de trois Conseillers.

Le procès-verbal modifié est accepté par 33 voix et une abstention.



2. Informations du bureau :

Le Président remercie Sonia Pittet, Sylvie Elben, Jean-Claude Allinger, Rémy Damond, Olivier Jaquier, Yvette Genoud, Ariane Salero, Fabien Dubois et Marie-Albane Baquey pour leur participation au dépouillement du scrutin du 24 septembre 2017. Pour les prochaines élections, s'il manque des scrutateurs, il convoquera les Conseillers qui n'ont pas répondu lors de ses précédentes demandes.

Il donne également lecture du courrier du Syndic qui adresse des remerciements à la suite de son élection au Grand Conseil.

Informations de la Municipalité :

Elles sont annexées.

3. Préavis municipal n° 5/17 sur l'arrêté d'imposition de l'année 2018 ;

Le Président demande au rapporteur de la commission des finances de lire la conclusion du rapport. Le préavis est accepté par 31 oui et 3 abstentions.

4. Préavis municipal n°6/2017 relatif à la modification du montant des taxes forfaitaires à la gestion des déchets pour les résidences secondaires ;

Le Président demande au rapporteur de la commission des finances de lire la conclusion du rapport.

Le préavis est accepté par 33 oui et 1 abstention.

5. Motion visant à modifier le « Règlement communal sur la gestion des déchets » ;

Le Président lit la motion d'Anne-Marie Badel, Gérald Ernst et Olivier Jaquier,

Refuser la motion : 0 voix

Nommer une commission pour étudier cette motion : 1 voix

Transmettre à la Municipalité : 28 voix

Absentions : 5 voix

La motion est transmise à la Municipalité avec 28 voix

6. Propositions individuelles ;

Le Président donne lecture d'une interpellation de Denis Currat signée par 8 Conseillers concernant le bus conduit par l'employé communal Daniel Herpich transportant des enfants.

La Municipalité informe qu'elle répondra à cette interpellation lors de la séance du prochain conseil.

Guillaume Hayoz demande la possibilité que chaque commission fasse une brève présentation de leurs activités lors des séances de Conseil afin que tous les conseillers soient au courant du travail des commissions.



Anne Treboux pense que c'est plutôt le rôle des délégués des associations intercommunales de faire un rapport pour le Conseil.

Plus aucune question n'est posée.

Le Président propose de voter la proposition de Guillaume Hayoz.

Accepter : 0 voix
Refuser : 0 voix
Abstentions : 17 voix
Commission : 2 voix

Cette proposition est refusée par une majorité d'abstention.

7. Divers

Un Conseiller pose la question à la Municipalité vis-à-vis du terrain de foot et de sa mise à disposition pour le club « FC Genolier-Begnins ». Cela engagera-t-il des frais de maintenance ?
Laurent Vukasovic répond qu'il n'y aura pas de coûts supplémentaires, car il est déjà entretenu régulièrement.

Un Conseiller demande si la mise à disposition de l'eau pour la commune d'Arzier-Le Muids pourrait donner des rentrées supplémentaires ? Laurent Vukasovic répond qu'il s'agit d'un essai et que cela ne demande pas de mise en place d'infrastructures. Le Syndic informe que si les communes voisines qui dépendent de la source du Montant sont en manque d'eau, elles pourraient acheter de l'eau à notre commune.

Nicolas Sudan demande si le bus scolaire permet de diminuer les voitures aux abords de l'école et ainsi d'augmenter la sécurité des enfants ?
Marc Mazzariol répond que beaucoup d'enfants prennent le bus. Ce qui est plus sécurisant.

Olivier Ramel demande pourquoi les données personnelles avec le numéro privé et les adresses mails des conseillers sont sur le site de la commune et qu'elles sont envoyées à des destinataires externes, alors qu'il s'agit de la protection des données ?
Le Président répond qu'elles seront enlevées du site de la commune.

Le Président lève la séance à 21h 50 et donne la parole à Olivier Schär, Directeur du Parc Jura Vaudois pour un exposé.
L'exposé est suivi d'un apéritif.

Le Président

La secrétaire

François Martignier

Marie-Albane Baquey